

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024 à 18h00

L'an deux mille vingt-quatre et le dix huit du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations sous la présidence de Claude FERRER, Maire.

### Etaients Présents :

Claude FERRER, Jeanne MAISON, Patrick DORANDEU, Paule GORCE, Philippe MOLY, Jean-Michel FITE, Michèle AURIOL, Alain PERRARD, Francis VILA, Linda BINI, Bernard REMEDI, Francine BORRAT, Christian DUNYACH, Ghislaine PALAU,

### Absents excusés : Elisa TELL,

Elisa TELL a donné procuration à Mme Jeanne MAISON,

Secrétaire de séance : Jeanne Maison

### **Approbation du compte rendu de la séance précédente du 29 janvier 2024**

Le conseil municipal après délibération

- VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	15	15		

**Les points suivants sont traités :**

### 1- **CHOIX DU MODE DE CONVOCATION DES MEMBRES AUX CONSEILS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer leur mode de convocation aux futurs conseils municipaux, ceci afin de simplifier les démarches et de réduire les coûts d'affranchissement.

Aussi il est proposé les modes suivants :

- 1 - courrier + mail
- 2 - mail avec accusé de réception
- 3 - courrier

Après avoir fait un tour de table les modes de convocation seront les suivants :

NOM Prénom	CHOIX
AURIOL Michèle	Mail
BINI Linda	Mail
BORRAT Francine	Mail
DORANDEU Patrick	Mail
DUNYACH Christian	Mail
FERRER Claude	Mail
FITE Jean-Michel	Mail
GORCE Paule	Mail
MAISON Jeanne	Mail
MOLY Philippe	Mail
PALAU Ghislaine	Mail
PERRARD Alain	Mail

REMEDI Bernard	Mail
VILA Francis	Mail

Le conseil municipal

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	15	15		

- Dit que le mode de convocation par mail sera mis en place dès le prochain conseil municipal et que les membres absents ce jour auront une convocation par courrier et mail.
- Dit que le règlement du conseil municipal sera modifié.

Monsieur Francis VILA demande à ce que soit rajouté sur la convocation avec la date, le jour de la semaine concerné.

## 2- DELIBERATION DELEGUANT A L'EXECUTIF LA DECISION DE RECOUS A L'EMPRUNT

Compte tenu que les propositions de prêts n'ont pas été transmis dans les délais, ce point à l'ordre du jour est reporté au prochain conseil municipal.

## 3- REGULARISATION DES EMPRUNTS

La commune doit régulariser des opérations d'emprunts pour mettre en cohérence les opérations mandatées avec le tableau d'amortissement de ceux-ci.

En M57, la régularisation peut se faire par opération d'ordre non budgétaire par débit du compte 1641 et crédit du compte 1068 pour un montant de 453.41 €, dans ce cas il faut une délibération :

Les mouvements suivants doivent être réalisés pour un montant total de 453.41€ au crédit (compte 1068) et au débit (compte 1641)

Numéro d'emprunt	compte	montant
900149975143	1641	-0,02 €
900149975243	1641	564,03 €
900149975443	1641	-0,01 €
900149975543	1641	-0,05 €
900150253343	1641	-0,01 €
900150253643	1641	-0,01 €
900301441533	1641	-0,02 €
900738890133	1641	-107,55 €
90076644023	1641	-2,95 €

Le conseil municipal,

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	15	15		

DECIDE

De régulariser la situation par une opération d'ordre non budgétaire comme ci-dessus exposé.

#### 4- CONTRAT ASSISTANCE JURIDIQUE

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire propose de signer un contrat d'assistance juridique annuelle avec le cabinet d'avocat de monsieur Frédéric BONNET, avocat au barreau des PO pour un montant de 300€ mensuel.

Après avoir donné lecture du dit contrat le conseil municipal,

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	15	15		

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat comme ci-joint annexé à la délibération.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024

#### 5- CONTRAT COBLA LA ROSSELLO POUR LA MANIFESTATION DU 13 JUILLET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cobla Principal del Rossello a fait parvenir un contrat d'engagement pour les festivités du 13 juillet 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	15	15		

DECIDE :

- D'engager la cobla Principal del Rossello le 13 juillet dans la soirée pour le montant de 900€ net ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024

#### 6- VENTE IMMEUBLE ANCIENNE DOUANE

Monsieur le Maire a reçu par courrier en date du 06 février 2024 une proposition d'achat à 140 000€ pour le bâtiment des Douanes, cadastré AC 188 situé au 23 route col de Sous à Prats de Mollo la Preste.

Il rappelle que le conseil municipal lui a donné pouvoir pour entrer en négociation avec de futurs acquéreurs par délibération du 05 septembre 2023 compte tenu que le bâtiment était en vente depuis 2012 et qu'à ce jour une seule proposition avait été étudiée et refusée en 2015.

Au vu de l'état dégradé du bâtiment, un Diagnostic Performance Energie (DPE) et plomb et amiante, ainsi qu'une nouvelle expertise de prix ont été réalisés afin d'avoir des éléments de négociation et de ré évaluer le prix de vente de ce bien.

Aussi compte tenu que cette proposition est cohérente avec le prix du marché, propose au Conseil municipal d'en débattre

Le conseil municipal,

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	15	15		

DECIDE :

- D'accepter la proposition de prix à 140 000€ par la société H&C Abdon-Isidore,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente

DIT :

- Que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur

DÉSIGNE :

- L'office de Maître DENAMIEL pour l'établissement de l'acte

## 7- MISE A JOUR DU REGLEMENT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET TARIFICATION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le règlement d'occupation du domaine public notamment pour l'occupation des terrasses et des étalages, qui est en vigueur depuis le vingt juin 2017 (délibération n°20170620-07) a été réactualisé par la commission.

Après avoir fait état du nouveau règlement d'occupation du domaine public pour les terrasses et étals, en précisant les modifications apportées.

Il propose aussi les nouveaux tarifs applicables pour l'année 2024.

Le conseil municipal,

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	15	15		

DECIDE :

- D'approuver le nouveau règlement des terrasses et étals tel que présenté
- De fixer les tarifs 2024 ainsi qu'il suit

DROIT DE PLACE	Nouveaux tarifs à compter de 2024
Etalage (présentoir, panneau publicitaire, rôtissoire, banc ...etc...)	12 € Le m <sup>2</sup>
Terrasse située dans la zone piétonne	20 € Le m <sup>2</sup>
Terrasse située hors zone piétonne	14 € Le m <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dit que le droit de place est dû par année quel que soit le temps d'occupation du domaine public.</li></ul>	
EXTENSIONS	
Etal installé à titre exceptionnel après autorisation	8 € Le m <sup>2</sup> à chaque extension
Extension de terrasse à titre exceptionnel après autorisation	8 € Le m <sup>2</sup> à chaque extension

## 8- VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS QUI EN ONT FAIT LA DEMANDE

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations qui en ont fait la demande :

Association	Objet	Montant attribué
FNACA	Commémoration	300
CASA MACIA	Manifestation	1200
CARTE BLANCHE EN HAUT VALLESPER	Manifestation	450
ACCA	Fonctionnement	1800
POINT SUSPENSION	Salon du livre	700
ADMR	Frais de fonctionnement	450
JUDO CLUB	Manifestation	550
RAZED	Frais de fonctionnement	85

HAUT VALLESPIR ATHLETISME	Manifestation	700
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	Manifestation	2000
CHRYS	Manifestation	250
PARENTS D'ELEVES	Manifestation	2000
Emulation Sportive Pratéene	100 ans du club	3000
Amicale des pompiers	Manifestation	900

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

Présents	Exprimés	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	15	15	0	0

DECIDE

- D'attribuer les subventions aux associations telles que décrites ci-dessus.

Fin de séance à 18h30

Mme MAISON Jeanne  
Secrétaire de Séance

M. Claude FERRER,  
Maire